

Merci de prendre connaissance ci-dessous des informations relatives à la rentrée au lycée Emmanuel Mounier.

► **Dates et heures de rentrée :**

La rentrée des élèves aura lieu selon le planning suivant :

Classes	Accueil	Début des cours
<b>Secondes</b>	Lundi 1 <sup>er</sup> /09 de 9h00 à 12h00	Mardi 2/09 Après-midi (selon l'emploi du temps)
<b>1<sup>ères</sup> générales</b>	Mardi 2/09 de 8h00 à 11h00	Mercredi 3/09 (selon l'emploi du temps)
<b>1<sup>ères</sup> STMG</b>	Mardi 2/09 de 9h00 à 12h00	Mercredi 3 /09 (selon l'emploi du temps)
<b>Terminales Générales</b>	Mardi 2/09 de 8h00 à 12h00	Mercredi 3 /09 (selon l'emploi du temps)
<b>Terminales STMG</b>	Mardi 2/09 de 8h00 à 12h00	Mercredi 3/09 (selon l'emploi du temps)
<b>BTS 1<sup>ère</sup> année</b>	Lundi 1er/09 de 14h00 à 16h00	Mardi 2/09 (selon l'emploi du temps)
<b>BTS 2<sup>ème</sup> année</b>	Lundi 1er/09 de 14h00 à 16h00	Mardi 2/09 (selon l'emploi du temps)

**Attention : tout élève absent à la rentrée verra sa place attribuée à un élève sur liste d'attente.**

► **Photos de classe :**

Les photos de classe auront lieu les **11 et 12 septembre** selon un planning qui sera communiqué à la rentrée.

► **Certificats de scolarité :**

Les certificats de scolarité seront distribués à tous les élèves à compter du **15 septembre**. Conformément à la réglementation, ils ne seront pas édités avant cette date.

► **Fonctionnement de la demi-pension :**

**Le service de restauration fonctionnera à compter du mercredi 03 septembre.**

Accueil du lundi au vendredi : service continu, repas sur réservation **avant 10h** (une note d'information et les badges seront distribués le jour de la rentrée à tous les nouveaux demi-pensionnaires).

▶ **Réunions parents - équipes pédagogiques :**

- Pour les classes de **Seconde** : **samedi 20 septembre** (*pour les réunions individuelles, voir ci-dessous, paragraphe "Conseils de classe"*). 9h à 12h : réunion collective par classe avec l'équipe pédagogique.
- Pour les classes de **Première et Terminale générales et STMG** : **samedi 11 octobre** (*matinée des élections des délégués parents d'élève au Conseil d'Administration*).  
9h à 11h : réunion collective par classe avec l'équipe pédagogique (*Premières*).  
10h à 12h : réunion collective par classe avec l'équipe pédagogique (*Terminales*).

▶ **Élèves boursiers :**

Les étudiants de BTS doivent déposer au secrétariat des élèves leur notification d'attribution de bourse dès la rentrée.

▶ **Assurance-accidents :**

Les parents veilleront à couvrir par une assurance personnelle leur responsabilité et celle de leur enfant. Les accidents de trajet doivent être pris en charge par cette assurance, même pour les élèves de l'enseignement technologique.

Les accidents sont à déclarer dans les 24 heures au secrétariat du Proviseur. En EPS, lors d'un accident, la déclaration est à effectuer auprès du professeur assurant ce cours (cette déclaration administrative n'ouvre pas droit à la prise en charge des frais médicaux pour les niveaux Seconde et Première générale).

Pour les élèves de Première et Terminale STMG et les étudiants en BTS, des imprimés spéciaux sont à retirer auprès de l'infirmière AVANT de consulter un médecin. En effet, ces élèves n'ont pas à faire l'avance des frais médicaux, hospitaliers ou pharmaceutiques, qui sont pris en charge au titre de la législation des accidents du travail (à l'exclusion des trajets).

▶ **Service médico-social, conseil en orientation :**

L'infirmière est à la disposition des élèves et des familles selon des horaires qui seront communiqués à la rentrée. Il en est de même pour l'assistante sociale scolaire et pour la psychologue de l'Éducation nationale, conseillère d'orientation (permanence également au CIO, 28 rue des Closiaux - 92140 Clamart- Tél : 01 46 42 92 91).

▶ **Conseils de classe :**

Des bulletins mi-trimestre seront remis aux parents des élèves de **1ère STMG le jeudi 16 octobre au soir**.

Les bulletins du 1<sup>er</sup> trimestre des élèves de seconde seront remis directement aux familles à la suite des conseils de classe, lors de la réunion "individuelle" parents-professeurs **le 05 décembre 2025**.

▶ **Sécurité :**

Le port d'une blouse en coton est obligatoire pour les Travaux Pratiques de Sciences expérimentales.

Si la situation sanitaire l'exige, le port du masque redeviendra obligatoire dans les lieux clos (voire en extérieur selon les directives ministérielles).

▶ **CDI, manuels, ordinateurs et fournitures :**

Le CDI accueille les élèves selon des horaires qui seront communiqués à la Rentrée.

La Région Île-de-France met à disposition de chaque élève entrant de 2<sup>nd</sup>e un ordinateur portable intégrant "Pack Office" et les manuels scolaires choisis par les équipes pédagogiques, désormais dématérialisés. Ces ordinateurs seront distribués à la mi-septembre (*date prévisionnelle : 10 septembre 2025*).

Le lycée n'édite pas de "liste de fournitures" standardisée : chaque professeur donnera à la rentrée à ses classes la liste des fournitures concernant sa matière.

L'équipe de Direction